



Département des Etudes et de la Topographie

N° :----- /DEFT/ST

Ouarzazate, Le -----

MODELE DE LA NOTE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

A

M/Mme

(Adresse du pétitionnaire)

OBJET : Note de renseignements urbanistiques relative au terrain objet du TF.....
/Réquisition.../Non immatriculé, sis à la commune de, Préfecture/province de

Réf : Votre demande n° Du.....

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après les dispositions du plan d'aménagement/de développement de l'agglomération rurale de approuvé par décret/arrêté n°du (BO n°du) ou en cours d'approbation (la période de douze (12) mois prévus à l'article 27 de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme), le terrain en question est affecté comme suit :

- **Situé en zone** ;
- **Situé en zone** ;
- **Grevé par**.....

Par ailleurs, il convient de signaler qu'un nouvel alignement est à respecter le long de la voie d'aménagement n° dem d'emprise.

De même, vous trouverez ci-joint une copie de la réglementation urbanistique applicable aux zones susvisées, ainsi qu'un extrait du document d'urbanisme (plan d'aménagement/plan de développement des agglomérations rurales).

Par ailleurs, il est à préciser que la présente note ayant une validité de ...mois est délivrée sur la base des données fournies par le demandeur et ne peut, donc attester de leur véracité et n'équivaut, en aucun cas, à un accord de principe pour la réalisation d'un quelconque projet, lequel doit respecter :

- Les dispositions de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme, promulguée par le dahir n° 1.92.31 du 15 Hija 1412 (17 Juin 1992) et son décret d'application, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Les dispositions de la loi n°25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements, promulguée par le dahir n° 1.92.7 du 15 Hija 1412 (17 Juin 1992), et son décret d'application, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Les dispositions du dahir n°1.60.063 du 30 Hija 1379 (25 Juin 1960) relatif aux plans de développement des agglomérations rurales tel qu'il a été modifié et complété ;
- Les alignements communaux ;
- Les lotissements et les groupements d'habitations approuvés et leurs cahiers des charges ;
- et de manière générale, satisfaire aux lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, M/ Mme, l'expression de mes salutations distinguées.

